

ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION

Circulation interdite à l'occasion du vide grenier le 7 Septembre 2025 sur le territoire de la commune de Monthou-sur-Bièvre

Vu les dispositions du Code de la Route, notamment l'article R225

Vu les articles n° L2 213-1 à L2 213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété,

VU la demande reçue le **17 juin 2025**, par l'Association Sports et Loisirs Montholien,

Considérant qu'il est nécessaire d'interrompre la circulation sur les voies communales n°1 (rue de la Bièvre), n°2 (rue de l'Eglise) et n°3 (rue de la Charmille), afin de permettre le déroulement de la journée "Vente au déballage" de 4 heures à 21 heures le 7 septembre 2025.

ARRETE

Article 1 : La circulation sera interrompue sur les voies communales n°1 (rue de la Bièvre), n°2 (rue de l'Eglise) et n°3 (rue de la Charmille) afin de permettre le déroulement de la journée "vide Grenier" de 4 heures à 21 heures le 7 septembre 2025.

Article 2 : La déviation se fera dans les deux sens sur la voie communale n°6 "rue du Souriou".

Article 3 : L'intersection et la signalisation sera mise en place par et aux frais de la commune de Monthou sur Bièvre.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Monthou-sur-Bièvre.

Article 5 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 6 : M. le Maire de la commune de Monthou-sur-Bièvre, M. le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de Loir et Cher, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- la Gendarmerie de Contres (41)
- Monsieur le Président de l'ASLM
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Blois (41)

Fait à Monthou/Bièvre, le **07 juillet 2025**

Le maire, Pierre WARDEGA



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Monthou-sur-Bièvre. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MONTHOU SUR BIEVRE' around the perimeter and '41120 (I&C)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff. Overlaid on the stamp is a large, dark, handwritten signature.